



## vendeur ne veut plus vendre après compromis signé

Par **bougne**, le **22/03/2012** à **17:55**

bonjour

J'ai signé un compromis de vente (et d'achat donc !) chez mon notaire le 26 février 2012. Avec une date de réitération par acte authentique au plus tard le 2 juin 2012.

les vendeurs ont signé tous les 2 le compromis.

Il y a un dépôt de garantie de ma part de 10.000€ plus une provision pour frais de 400.

Aujourd'hui les vendeurs ne veulent plus vendre.

malgré plusieurs échanges ils ne veulent pas infléchir leur position.

Ils proposent un arrangement à l'amiable.

De mon côté ce refus de vendre me met dans une situation très délicate financièrement.

Aussi je pense leur proposer 2 options.

1) à l'amiable : verser les 10000€ de la clause pénale prévue au compromis + 7000€ de frais que je vais avoir, conséquence de leur changement (location maison, travail que j'ai refusé donc rentrée d'argent en moins) Je précise que dans ma région il n'est pas aisé de trouver une maison à acheter ou à louer pour 5/6 personnes à un budget correct... et dans un laps de temps court...

2) je les contraints à vendre par voie de justice. avec dommages et intérêts (cf les frais cités plus haut).

qu'en pensez vous ? quelle démarche dois-je entreprendre au près du tribunal ? du notaire ?

merci pour votre aide.

cordialement

Par **Laure11**, le **22/03/2012** à **19:03**

Bonjour,

Compromis de vente = vente.

Le compromis étant signé, les vendeurs sont dans l'obligation de respecter ce contrat.

Faites intervenir le Notaire pour qu'il leur explique.

Cordialement.

Par **Afterall**, le **22/03/2012** à **19:58**

Si vous voulez obtenir la vente forcée, il va falloir commencer par sommer (par acte d'huissier) vos vendeurs de vous rendre tel jour à telle heure en l'office du notaire. S'ils ne se présentent pas, un pv de défaut sera dressé par le notaire. Avec une expédition de ce document, vous pourrez saisir le TGI. Un avocat sera obligatoire.